

**Partenariat pédagogique entre la Ville de Dieppe et le lycée  
professionnel Emulation Dieppoise**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 51), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane (jusqu'à la question n°45), Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°31), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°65), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle à Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Frédéric Eloy, Adjoint au Maire, expose que le Château-Musée conserve dans ses réserves le matériel et outillage de l'atelier de forge de ville de G. Guillou (1-3 rue Richard Simon), datant des années 1930. Ce matériel a besoin de nettoyage et de restauration.

Le Lycée Professionnel Émulation Dieppoise qui entretient des relations régulières avec le musée depuis le 19ème siècle et a déjà collaboré entre 2002 et 2006 à des projets artistiques avec le Château-Musée, envisage un nouveau partenariat visant à aborder le domaine de la restauration et de la conservation patrimoniale d'objets ferreux, en prenant comme terrain d'application cet atelier de forge.

Dans le cadre de ce projet et sous la conduite du musée et d'un atelier de restauration (CONSERVARE à Compiègne), les élèves de la section métallerie feront l'inventaire et restaureront des pièces de l'atelier de forge Guillou.

Ce projet prévu sur 2 années scolaires, 2009-2010 et 2010-2011, a fait l'objet d'une inscription budgétaire en 2009 et d'une proposition d'inscription pour 2010.

La Ville de Dieppe prendra à sa charge sur le budget du musée : les matériels et produits nécessaires ainsi que les frais d'intervention de l'atelier Conservare. Le montant global prévisionnel de cette action s'élève à la somme de 3570 €.

Le Lycée professionnel Émulation Dieppoise quant à lui, prendra à sa charge : les frais de déplacement à Compiègne pour que les élèves visitent le laboratoire de restauration Conservare, l'assurance clou à clou des pièces en restauration, la restauration à titre gratuit de la forge Guillou par les élèves et les professeurs.

Aujourd'hui il convient d'établir les modalités de partenariat entre le Château-Musée et le Lycée Professionnel Émulation Dieppoise, par une convention.

Cette question a été présentée à la Commission N°5 lors de sa séance du 7 décembre 2009.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- 1°) de ratifier les termes de la convention ci-annexée.
- 2°) d'autoriser M. le Maire à signer cette convention

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.